

FICHE D'INSCRIPTION

DATES DE RESERVATION : Du au matin après -midi

ETAT-CIVIL

Nom de l'enfant.....Prénom.....Date de Naissance.....
Adresse domicileCode postalVille.....
Nom de la mère Téléphone.....
Nom du père..... Téléphone.....
Nom autre personne..... Téléphone.....
Adresse mail

MALADIE DE L'ENFANT

1/ En cas de fièvre supérieure à 38°, le personnel ne pouvant légalement administrer **AUCUN MEDICAMENT**, la famille sera contactée pour venir chercher l'enfant au plus vite. Si l'état de l'enfant le nécessite, les secours seront appelés.

2/ En cas d'allergie, de handicap, d'intervention chirurgicale, ou de maladie chronique :

Préciser :
Les parents devront fournir un **certificat médical du médecin traitant** attestant « l'admission possible de l'enfant à la halte-garderie de la Mongie, structure située à 1800m d'altitude ne comprenant pas de professionnel médical ». La CCHB se réserve le droit d'admission en fonction des possibilités d'accueil.

HABITUDES DE L'ENFANT

Doudou, sucette (description), autre :

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement s'effectue à la réservation de préférence par chèque à l'ordre du trésor public (pas de règlement par carte bancaire ni chèques vacances).

En cas d'annulation totale du séjour ou d'absence ponctuelle, les sommes engagées ne seront remboursées (durant la saison en cours) **que sur présentation d'un certificat médical établi par le médecin de la station.**

La structure n'est pas responsable de la perte d'affaires. Aussi, il est important de les marquer au nom de l'enfant.

Documents à fournir :

- Règlement intérieur signé
- Fiche d'inscription remplie et signée
- Chèque correspondant au montant des ½ journées à l'ordre du Trésor Public
- Photocopie du carnet de santé des vaccinations

Si problématique de santé ou handicap : Certificat médical du médecin de famille attestant l'admission possible de l'enfant à la halte-garderie

Je soussigné(e)père, mère, tuteur
De l'enfant.....

- Autorise le personnel de la Halte-garderie « Les Marmottes » de la Mongie, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant (avec justificatif : pièce d'identité) :

Le Signature :